

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Location de bassin du centre aquatique Cerizay : contrat avec les Sages-femmes libérales

### Décision D-2023-204

#### Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

**Vu** le Code du sport, notamment les articles D322-13, A322-8 jusque A-322-17, relatif à la sécurité des baignades et au Plan d'organisation de la surveillance et des secours ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article L2122-20, relatif aux occupations du domaine public des collectivités territoriales et leurs établissements ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L5211-10, relatif au régime de délégation du Président ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09 novembre 2021 par laquelle le conseil a délégué au Président en matière de gestion des biens immobiliers de traiter toute affaire relative à la « conclusion et révision de location pour une durée n'excédant pas 12 ans » ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2023-077 du conseil communautaire du 09 mai 2023 par laquelle le conseil a fixé la tarification des centres aquatiques à compter du 8 juillet 2023 ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2019-119 du 25 juin 2019 relative à l'adoption d'un règlement intérieur unique pour les centres aquatiques ;

**Vu** l'arrêté du Président A-2020-75 de délégation de fonction de Monsieur André GUILLERMIC en date du 26 Juillet 2020 pour traiter des affaires relatives au sport ;

**Considérant** les tarifs location d'espace en vigueur à compter du 08/07/2023 pour la location de bassin avec surveillance (0,60€ m<sup>2</sup>/h) ou sans surveillance (0,25 € m<sup>2</sup>/h) ;

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser les sage-femmes Mesdames GOYEAU Marion et GRZESZCZAK Geneviève à louer le bassin ludique du centre aquatique de Cerizay Aquadel.

**ARTICLE 2** : Les conditions d'occupation sont les suivantes :

Désignation des biens mis à disposition : le bassin ludique du centre aquatique de Cerizay Aquadel.

Utilisation du bien : la pratique de l'activité aquatique « Natation Périnatale »,

Durée : du 11 septembre 2023 au 7 juillet 2024 et renouvelable par reconduction expresse par période d'une année scolaire.

Conditions financières : Mise à disposition avec application du tarif voté par délibération du Conseil Communautaire DEL-CC-2023-077.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 06/09/2023

**Le vice-Président,  
Monsieur André GUILLERMIC**



Transmis en préfecture le ..... **13 SEP. 2023** .....

Notifié ou publié le ..... **13 SEP. 2023** .....

Le Président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.